

Avant-projet

[Les différents chapitres du présent document contiennent des suggestions de texte pour les Directives volontaires, à l'exception du chapitre III, qui contient un texte descriptif destiné à éclairer la préparation des prochaines versions du document]

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
2.	OBJECTIFS ET OBJET	5
3.	NATURE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES ET UTILISATEURS VISÉS	6
II.	NOTIONS CLÉS ET PRINCIPES DIRECTEURS	7
1.	NOTIONS CLÉS CONCERNANT LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION	7
2.	PRINCIPES DIRECTEURS POUR REMODELER OU PROMOUVOIR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES	9
III.	LES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION	10
	PARTIE 1 – LES CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE	11
	PARTIE 2 – LES ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES.....	16
	PARTIE 3 – LE COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS.....	20
IV.	MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L’UTILISATION ET DE L’APPLICATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES	22

I. INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, l’excès pondéral et l’obésité, est l’un des plus grands défis du monde contemporain. Tous les pays sont touchés par au moins une forme de malnutrition, et la plupart sont touchés par plusieurs formes de ce fléau, ce qui constitue un obstacle majeur à la sécurité alimentaire¹ et au développement durable au niveau mondial. La malnutrition et ses diverses manifestations ont de lourdes conséquences sur la santé et le bien-être, le développement physique et cognitif, la vie et les moyens d’existence des personnes tout au long de leur vie et d’une génération à l’autre.

¹ On parle de sécurité alimentaire quand toute une population dispose en tout temps d’un accès matériel, social et économique à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins énergétiques alimentaires, qui répond à ses préférences alimentaires, et lui permet de mener une vie active et en santé.

2. Il existe un lien entre la malnutrition, sous toutes ses formes, et diverses formes de mauvaise santé et des taux de mortalité plus élevés. La dénutrition est une cause majeure de décès chez les enfants de moins de cinq ans, et les nouveau-nés qui ont un poids insuffisant à la naissance sont plus fréquemment touchés par des maladies infectieuses au début de leur vie et sont plus exposés aux maladies non transmissibles. Le retard de croissance et l'émaciation sont des fléaux qui persistent. Alors que l'émaciation, ou malnutrition aiguë, entraîne un risque accru de mortalité et de morbidité, le retard de croissance, ou malnutrition chronique, est associé à des retards à la fois dans la croissance physique et dans le développement cognitif.

3. Les carences en micronutriments sont un problème majeur qui touche une grande partie de la population et qui a de graves conséquences sur la santé, le bien-être et le développement humains. Les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les femmes enceintes risquent particulièrement d'être atteints d'anémie ferriprive.

4. L'excès pondéral et l'obésité sont un facteur de risque important pour les maladies non transmissibles liées à l'alimentation, telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète, ainsi que les maladies respiratoires chroniques qui sont une préoccupation majeure dans toutes les régions du monde. La dénutrition reste la première forme de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, mais l'excès pondéral et l'obésité sont le principal fléau chez les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les adultes.

5. La malnutrition, sous toutes ses formes, a de lourdes conséquences sociales et économiques car elle se transmet d'une génération à l'autre. Les mères qui souffrent de malnutrition sont plus susceptibles d'avoir des bébés au poids insuffisant à la naissance, qui risqueront davantage de devenir des enfants et des adultes malnutris. Les effets de la malnutrition infantile se manifestent sous différentes formes: stature plus chétive, résultats scolaires médiocres, productivité et opportunités économiques réduites et vulnérabilité accrue face aux maladies chroniques et aux maladies non transmissibles, lesquelles entraînent une augmentation des dépenses de santé, ce qui grève fortement les économies et les systèmes de santé nationaux.

6. La malnutrition, sous toutes ses formes, a de nombreuses causes fondamentales, immédiates et sous-jacentes, qui sont interdépendantes et auxquelles il faut s'attaquer simultanément. Parmi ces causes, on peut citer: l'instabilité de l'accès à des aliments sains et sûrs et à l'eau potable, des pratiques inadéquates concernant les soins et l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge, de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène, un accès insuffisant à l'éducation et aux services de santé, la pauvreté de revenu et la précarité de la situation socioéconomique.

7. Les crises complexes ont également des conséquences négatives immédiates et à long terme sur l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes enceintes et allaitantes et des enfants de moins de cinq ans. La fragilité et la vulnérabilité face aux risques de catastrophe font peser une lourde menace mondiale non seulement s'agissant du fonctionnement des systèmes alimentaires, mais aussi concernant la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble; des éléments factuels montrent en effet que les multiples formes de malnutrition ont de lourdes conséquences dans les contextes de crises complexes et prolongées.

8. Il est urgent d'agir pour relever tous ces défis et lutter contre les effets négatifs de la malnutrition sous toutes ses formes. Malgré les progrès intéressants qui ont été réalisés au niveau mondial dans la réduction de la faim et de la malnutrition, il est urgent de déployer des efforts beaucoup plus importants pour atteindre les objectifs mondiaux et nationaux relatifs à la nutrition.

9. Les systèmes et les régimes alimentaires sont des facteurs déterminants de l'état nutritionnel des populations. Les systèmes alimentaires influent fortement sur la santé de l'être humain et de la planète en ce qu'ils façonnent et permettent les décisions des producteurs et les choix des consommateurs. En même temps, les décisions que prennent les consommateurs peuvent aussi influer sur les systèmes alimentaires et améliorer leur capacité à fournir une alimentation saine. Il faut apporter des changements pertinents au sein des systèmes alimentaires et de façon transversale, en tenant compte de leurs incidences économiques, sociales et environnementales et dans le but d'obtenir des résultats positifs dans les trois dimensions de la durabilité.

10. Il est essentiel de favoriser les changements stratégiques, institutionnels et comportementaux pour remodeler ou promouvoir des systèmes alimentaires durables qui améliorent la nutrition et permettent une alimentation saine répondant à l'évolution des besoins alimentaires de populations croissantes. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des politiques, il faut se concentrer sur leurs conséquences économiques, sociales, environnementales, nutritionnelles et sanitaires, en accordant une attention particulière aux plus pauvres et aux plus vulnérables sur le plan nutritionnel et en s'attaquant aux obstacles auxquels ces personnes se heurtent lorsqu'elles essaient d'avoir une alimentation saine.

11. Les plus vulnérables à la malnutrition sous toutes ses formes incluent «généralement ceux qui ont des besoins nutritionnels accrus ou ont peu de choix en matière de régime alimentaire. Cela signifie qu'il [faudra] prêter une attention particulière aux jeunes enfants, aux enfants d'âge scolaire, aux adolescentes, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux personnes âgées, aux membres de peuples autochtones [et] de communautés locales et [aux] petits exploitants, ainsi qu'aux pauvres ruraux et urbains, et prendre en compte également les différents types de systèmes alimentaires dans lesquels ils vivent²».

12. Il est nécessaire d'adopter de nouvelles politiques pour remédier à la fragmentation des politiques et concevoir des interventions qui doivent être coordonnées entre différents secteurs tels que la santé, l'agriculture et les systèmes alimentaires, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la parité hommes-femmes, la protection sociale, le commerce, l'emploi et les revenus, qui ont tous un rapport avec les multiples causes de la malnutrition.

² Élaboration des Directives volontaires du CSA relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition – Mandat. [CFS2018/45/6](#), par. 12. Ce mandat, qui fournit les éléments directeurs pour l'élaboration des Directives volontaires, y compris les principales questions à traiter, a été approuvé en 2018 à la session plénière du CSA.

13. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) conduit les activités qui déboucheront sur la présentation, en octobre 2020, de directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, pour approbation à la session plénière du CSA.

14. L'élaboration de ces directives volontaires se fonde sur les conclusions et les données scientifiques fournies dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) consacré aux systèmes alimentaires et à la nutrition³. Le HLPE assure l'interface entre scientifiques et décideurs au sein du CSA et présente de façon structurée des éléments factuels qui éclairent les débats sur les politiques du CSA en se fondant sur la recherche, les connaissances, les expériences et les politiques existantes, à différentes échelles et dans différents contextes.

15. Ce processus d'élaboration des politiques se déroule alors que diverses organisations actives dans différents secteurs s'attaquent à la malnutrition. Depuis quelques années, la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses États membres, accorde une attention accrue à la nutrition, qui est reconnue comme un élément clé sur lequel il faut travailler pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2014, lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) se sont engagés à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes⁴. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition⁵ et a demandé à la FAO et à l'OMS de diriger sa mise en œuvre, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en recourant à des instances multipartites telles que le CSA. Une attention particulière a récemment été accordée à la nutrition dans un certain nombre de résolutions⁶ de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'au sein du Conseil économique et social⁷, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement⁸ et de l'Assemblée mondiale de la Santé⁹.

³ HLPE. 2017. [Nutrition et systèmes alimentaires](#). Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome.

⁴ FAO/OMS. 2014. CIN2, [Déclaration de Rome sur la nutrition](#).

⁵ La résolution 70/259 de l'Assemblée générale peut être consultée à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/RES/70/259> et la résolution 72/306 peut être consultée à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/RES/72/306>. Le programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition est disponible (en anglais) à l'adresse https://www.un.org/nutrition/sites/www.un.org.nutrition/files/general/pdf/mv131_rev1_undoa_wp_rev1_en.pdf.

⁶ Résolutions A/RES/73/2 «Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles», A/RES/73/132 «Santé mondiale et politique étrangère: une meilleure nutrition pour un monde plus sain», A/RES/73/253 «Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition».

⁷ [Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé en 2018](#).

⁸ [Draft Ministerial Declaration of the 2019 United Nations Environment Assembly](#).

⁹ L'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le [Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant](#) et le [Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020](#), qui définissent les moyens stratégiques de prévention de la malnutrition sous toutes ses formes et de promotion d'une alimentation saine.

16. Les Directives volontaires devraient contribuer à ces initiatives internationales et les compléter en vue de promouvoir la cohérence des politiques. Elles fourniront des orientations factuelles qui aideront les pays à concrétiser les recommandations formulées dans le Cadre d'action de la CIN2¹⁰ à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 2, «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», en accordant une attention particulière à la cible 2.2, «D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans». En outre, les Directives volontaires ont également un rôle essentiel à jouer s'agissant d'aider les pays à atteindre directement un certain nombre d'autres ODD (1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12) et tous les autres de manière indirecte.

[2. OBJECTIFS ET OBJET](#)

17. Les Directives volontaires sont envisagées comme un document de référence fondé sur des éléments factuels, avant tout destiné aux gouvernements, aux institutions spécialisées et aux autres parties prenantes, sur les politiques, les investissements et les arrangements institutionnels efficaces qui permettront de s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes.

18. L'objectif des Directives volontaires est de contribuer à remodeler ou à promouvoir les systèmes alimentaires de sorte que les aliments qui entrent dans la composition d'une alimentation saine soient disponibles, à la portée de tous, acceptables, sûrs et adéquats aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture, les traditions, les habitudes et préférences alimentaires des individus et en conformité avec les lois et obligations nationales et internationales¹¹.

19. On suivra dans les Directives volontaires une approche globale, systémique et fondée sur des faits concrets afin de remédier à la fragmentation des politiques, en mettant l'accent sur les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé, tout en œuvrant à la durabilité sociale, environnementale et économique.

20. Les Directives volontaires devraient permettre d'agir sur la complexité des systèmes alimentaires dans le but de promouvoir la cohérence des politiques et d'encourager et de guider le dialogue entre les différents secteurs et institutions.

21. Il existe des liens étroits entre les systèmes alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine et variée et les enjeux du commerce et de l'investissement, du changement climatique, de la biodiversité et des ressources génétiques, entre autres, qui font tous l'objet de processus intergouvernementaux normatifs distincts. Il est essentiel que les différents acteurs qui s'occupent de ces questions se réfèrent aux résolutions et déclarations de leurs homologues et s'en inspirent, pour mener une action plus cohérente et remédier à la fragmentation des politiques, sans faire double emploi ni outrepasser leur mandat.

¹⁰ FAO/OMS. 2014. CIN2, [Cadre d'action](#).

¹¹ FAO/OMS. 2014. CIN2, [Déclaration de Rome sur la nutrition](#). Paragraphe 5 b).

22. De portée mondiale, les Directives volontaires visent à donner des orientations aux décideurs et aux parties prenantes concernées qui élaborent des politiques, des stratégies, des plans et des programmes adaptés aux différents contextes. On tiendra compte dans les Directives volontaires des réalités, capacités et niveaux de développement différents de chaque pays et des différents types de systèmes alimentaires, ainsi que des nombreux facteurs endogènes et exogènes qui ont une influence sur ces systèmes.

23. En outre, les Directives volontaires fourniront des orientations aux acteurs concernés impliqués dans les contextes humanitaires afin de faire le lien entre l'action humanitaire et les activités de développement et de faire la synthèse entre stratégie relative à la nutrition et stratégies à long terme aux fins du développement durable dans toute intervention d'urgence et humanitaire en vue de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires face au changement climatique et aux crises humanitaires.

24. Le fonctionnement des systèmes alimentaires et leur capacité d'assurer une alimentation saine sont influencés par différents facteurs, que le HLPE a classés en cinq catégories :

- a) Les facteurs biophysiques et environnementaux (ressources naturelles et services écosystémiques, et changement climatique);
- b) Les facteurs liés à l'innovation, à la technologie et aux infrastructures;
- c) Les facteurs politiques et économiques (impulsion politique, mondialisation, investissement étranger, commerce, politiques alimentaires, régime foncier, prix des aliments, volatilité des prix, conflits et crises humanitaires);
- d) Les facteurs socioculturels (culture, religion, rituels, traditions sociales, inégalités entre les sexes et degré d'autonomisation des femmes);
- e) Les facteurs démographiques (croissance de la population, évolution de la pyramide des âges, urbanisation, migrations et déplacements forcés).

3. NATURE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES ET UTILISATEURS VISÉS

25. Les Directives volontaires sont non contraignantes et doivent être interprétées et appliquées en accord avec les obligations découlant des règles pertinentes de la législation nationale et du droit international, compte dûment tenu des engagements volontaires pris en vertu des instruments internationaux et régionaux applicables. Les orientations du CSA doivent s'appuyer sur les instruments et cadres d'action existants concernant ces questions adoptés dans le cadre du système des Nations Unies, y compris les orientations et recommandations approuvées par les États membres, et en faire la synthèse.

26. Les Directives volontaires sont essentiellement conçues pour aider les pouvoirs publics à concevoir leurs politiques, mais les parties prenantes concernées peuvent aussi les utiliser lors des discussions sur les politiques et dans le cadre de la mise en œuvre des mesures. Parmi ces parties prenantes, on peut citer:

- a) les acteurs gouvernementaux, y compris les ministères et les institutions nationales, sous-nationales et locales concernés;

- b) les organisations intergouvernementales et régionales, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies;
- c) les organisations de la société civile, y compris celles qui représentent des groupes et communautés vulnérables;
- d) le secteur privé;
- e) les organismes de recherche et les universités;
- f) les agences de développement, y compris les institutions financières internationales;
- g) les fondations philanthropiques;
- h) les associations de consommateurs;
- i) les organisations paysannes.

II. NOTIONS CLÉS ET PRINCIPES DIRECTEURS

1. NOTIONS CLÉS CONCERNANT LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION

27. «*Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental¹².*»

28. *Un système alimentaire durable est «un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures¹³.*

29. Par **chaîne d'approvisionnement alimentaire** on entend «*les activités et les acteurs qui accompagnent les aliments depuis leur production jusqu'à leur consommation et l'élimination des déchets*», y compris la production, l'entreposage, la distribution, la transformation, le conditionnement, la vente au détail et les marchés¹⁴.

30. «*L'environnement alimentaire désigne le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les consommateurs entrent en contact avec le système alimentaire pour acquérir, préparer et consommer des aliments¹⁵.*»

31. «*Le comportement des consommateurs est constitué de l'ensemble des choix et des décisions des consommateurs concernant [...] les aliments à acheter, à stocker, à préparer, à cuisiner et à consommer, et la répartition de ces aliments au sein du ménage¹⁶.*»

¹² HLPE. 2014. [Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables](#). Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome.

¹³ HLPE 2017b.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

32. «*Un régime sain correspond à une sélection équilibrée, variée et adéquate de denrées alimentaires consommées sur une période de temps donnée. Un régime sain garantit que les besoins en macronutriments (protéines, lipides et glucides, y compris les fibres alimentaires) et en micronutriments (vitamines, minéraux et oligo-éléments) sont satisfaits conformément au sexe, à l'âge, au niveau d'activité physique et à l'état physiologique de chaque personne. L'OMS indique que pour que les régimes alimentaires soient sains, ils doivent respecter les critères suivants:*

- a) *les besoins quotidiens en énergie, vitamines et minéraux sont satisfaits, mais l'apport énergétique ne les dépasse pas;*
- b) *la consommation de fruits et légumes dépasse les 400 grammes par jour;*
- c) *l'apport de graisses saturées est inférieur à 10 pour cent de l'apport énergétique total;*
- d) *l'apport d'acides gras trans est inférieur à 1 pour cent de l'apport énergétique total;*
- e) *l'apport de sucres libres est inférieur à 10 pour cent de l'apport énergétique total ou, de préférence, inférieur à 5 pour cent;*
- f) *l'apport de sel est inférieur à 5 grammes par jour¹⁷.*»

Pour les nourrissons et les enfants en bas âge, l'alimentation saine est semblable à celle des adultes, mais les éléments suivants sont également importants:

- a) *Les nourrissons devraient être exclusivement nourris au sein au cours des six premiers mois de vie;*
- b) *Les nourrissons devraient être nourris au sein sans interruption jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà;*
- c) *Dès l'âge de six mois, le lait maternel devrait être complété par une variété d'aliments adéquats, sûrs et riches en nutriments. Il conviendrait de n'ajouter aux aliments complémentaires ni sel ni sucres¹⁸.*

33. «*Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer¹⁹.*»

¹⁷ Il n'existe pas de définition approuvée au niveau mondial de la notion d'alimentation saine ou de régime sain, alors que cette notion est très utilisée, notamment dans le rapport du HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires, ainsi que dans la Déclaration de Rome et le Cadre d'action de la CIN2. Nous utilisons donc la définition donnée dans la [Note d'information sur le Cadre d'action, Secrétariat conjoint FAO-OMS de la CIN2, novembre 2014](#).

¹⁸ [OMS. Healthy Diet. Fact sheet No 394](#).

¹⁹ Le droit à une nourriture suffisante est défini par le [Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui, dans son observation générale 12](#), interprète l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

2. PRINCIPES DIRECTEURS POUR REMODELER OU PROMOUVOIR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

34. Les systèmes alimentaires contribuent à la réalisation de nombreux objectifs dans les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable. Bien qu'ils puissent être très variés, ils accueillent idéalement les politiques publiques, les mécanismes, les instruments et les investissements qui visent à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

35. Les Directives volontaires comprendront un certain nombre de principes directeurs²⁰ à suivre pour contribuer à remodeler ou à promouvoir des systèmes alimentaires durables, permettre une alimentation saine, améliorer la nutrition et promouvoir le développement durable.

36. Ces principes directeurs sont les suivants:

- a) **Approche systémique, globale et fondée sur des faits concrets.** Promouvoir une approche systémique, globale et fondée sur des faits concrets dans laquelle on considère les systèmes alimentaires dans leur globalité, on cherche à maximiser les résultats simultanément dans toutes les dimensions de la durabilité, et on examine les causes multidimensionnelles de la malnutrition sous toutes ses formes.
- b) **Politiques cohérentes et adaptées au contexte.** Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et d'investissements cohérents, adaptés au contexte et fondés sur des éléments concrets, grâce à des actions coordonnées entre les différents acteurs et dans tous les secteurs pertinents aux niveaux international, régional, national et sous-national.
- c) **Des gens en bonne santé, une planète en bonne santé.** Favoriser des politiques qui visent à améliorer les moyens d'existence, la santé et le bien-être de la population et à renforcer la durabilité de la production et de la consommation alimentaires ainsi que la protection de la biodiversité et des écosystèmes.
- d) **Égalité des sexes et autonomisation des femmes.** Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en respectant leurs droits et en soulignant combien il est important de créer les conditions d'un engagement fort des femmes dans la création de systèmes alimentaires qui peuvent améliorer la nutrition.
- e) **Connaissances et sensibilisation en matière de nutrition.** Renforcer l'éducation nutritionnelle aux niveaux des individus et des communautés afin de faciliter les décisions des producteurs, des transformateurs d'aliments et des consommateurs et de favoriser des choix éclairés sur les produits alimentaires en vue de l'adoption de pratiques alimentaires saines.

²⁰ Pour ces principes directeurs, il est fait référence à des documents et outils internationaux déjà approuvés, tels que la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action de la CIN2.

- f) **Concrétisation du droit à l'alimentation.** Favoriser la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale au moyen de systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles, résilients et multiformes.
- g) **Renforcement des capacités.** Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en particulier parmi les acteurs de la nutrition et des systèmes alimentaires, s'agissant de lutter contre toutes les formes de malnutrition et de renforcer les effets et la durabilité des programmes de nutrition ainsi que d'en élargir la portée.

III. LES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION

Contrairement aux autres sections de l'avant-projet, la partie III – Les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition – contient du texte descriptif qui vise à éclairer l'élaboration des prochaines versions du document. On ne trouvera donc pas dans la présente section une formulation suggérée pour les Directives volontaires, mais des premières idées concernant les questions et les sujets que les parties prenantes du CSA seront amenées à examiner.

37. La présente section traite de la portée qu'il est proposé de donner aux Directives volontaires. Conformément au cadre conceptuel présenté dans le rapport du HLPE, les Directives volontaires utiliseront les trois éléments constitutifs des systèmes alimentaires comme points d'entrée pour la transformation des systèmes alimentaires en vue d'une meilleure nutrition: les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs.

38. Pour chacun de ces trois éléments, on tiendra compte dans les Directives volontaires des différentes typologies des systèmes alimentaires, en accordant une attention particulière à celles définies par le HLPE. On prendra en considération les défis et les opportunités inhérents aux différents systèmes alimentaires, ainsi que les acteurs impliqués et leurs rapports de force, afin d'aider les décideurs à concevoir des politiques, des investissements et des interventions qui soient adaptés au contexte donné.

39. On remédiera à la fragmentation des politiques dans les nombreux secteurs qui influent sur les systèmes alimentaires afin de rendre les politiques plus cohérentes.

40. Les recommandations doivent s'inspirer des indications pertinentes déjà énoncées dans d'autres directives²¹ et recommandations²² du CSA et les compléter, et prendre en considération les travaux et le mandat des autres organismes internationaux compétents, en évitant les doubles emplois.

41. Au cours de leurs discussions, les parties prenantes du CSA ont abordé un certain nombre de facteurs transversaux et de domaines opérationnels précis qui recèlent du potentiel pour l'amélioration de la nutrition. Ils ont notamment insisté sur plusieurs éléments, qui peuvent être considérés comme des voies d'amélioration de la nutrition: une gouvernance des systèmes alimentaires caractérisée par la transparence et l'obligation de rendre des comptes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'éducation nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, les pertes et gaspillages de nourriture, la diversification de la production alimentaire et la promotion d'une alimentation saine et variée, des repas scolaires sains et des programmes de protection sociale tenant compte de la nutrition. Pour que ces leviers soient efficaces, il faut élaborer des politiques tenant compte de la nutrition dans tous les secteurs concernés. Dans les contextes humanitaires, d'autres voies d'amélioration pourraient être nécessaires.

PARTIE 1 – LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

42. Les décisions que prennent les intervenants à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ont des conséquences sur les autres étapes. Les interventions menées dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire peuvent déterminer dans quelle mesure des aliments nutritifs entrant dans la composition d'une alimentation saine seront disponibles, à la portée de tous, accessibles, sûrs et acceptables. Les activités menées le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire peuvent influer sur la valeur nutritionnelle des aliments en modifiant la disponibilité des macronutriments et micronutriments et l'accès à ceux-ci, ou les niveaux de consommation des ingrédients associés aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation.

1. SYSTÈMES DE PRODUCTION

43. Les choix alimentaires des consommateurs peuvent être fortement influencés par les types et variétés d'aliments disponibles. Des systèmes de production plus diversifiés et intégrés à différentes échelles sont généralement plus résistants aux chocs externes et contribuent à la qualité et à la variété de l'alimentation. Il convient d'accorder une attention particulière au rôle des investissements dans les systèmes de production alimentaire durable et dans la recherche-développement y afférente. Les effets

²¹ [Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) (2004), [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) (2012), [Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#) (2014), [Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées](#) (2015).

²² Parmi lesquelles les recommandations politiques du CSA intitulées [Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés](#) (2016).

que l'agriculture²³ et les systèmes de production alimentaire ont sur la nutrition doivent être envisagés en relation avec les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale.

Domaines d'action pertinents

a) **Modèles de production agricole durables et tenant compte de la nutrition**

Les modèles agricoles qui favorisent la diversité alimentaire et les denrées alimentaires saines, qui protègent les écosystèmes agricoles en réduisant autant que possible les quantités d'intrants utilisés et en favorisant la régénération et le renouvellement des ressources naturelles, et qui s'appuient sur des approches innovantes et respectueuses de l'environnement, peuvent contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition, améliorer les moyens d'existence et favoriser la santé environnementale.

b) **Politiques et stratégies agricoles**

Les politiques nationales, les investissements publics, les stratégies et les programmes qui mettent en avant la nutrition et prennent en compte les résultats nutritionnels peuvent orienter les systèmes de production agricole vers des aliments variés et nutritifs qui entrent dans la composition d'un régime sain.

c) **Promotion et utilisation durable de la diversité agrobiologique**

Favoriser l'utilisation de variétés végétales et de races d'élevage diversifiées, y compris de la diversité agrobiologique locale, permet d'accroître la résistance aux chocs (chaleur, sécheresse, organismes nuisibles et maladies infectieuses), d'assurer la diversité alimentaire et de favoriser la diversification des revenus.

d) **Utilisation durable des ressources forestières, sauvages et aquatiques**

Il est essentiel de promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières, sauvages et aquatiques, éléments de la diversité agrobiologique locale, car elles sont des sources importantes d'aliments et de revenus complémentaires. On constate cependant un certain nombre de problèmes dans ce domaine, parmi lesquels la surexploitation et le défrichement pour l'agriculture, les difficultés d'accès aux ressources naturelles, y compris la terre, la perte des savoirs traditionnels et l'intégration limitée dans l'économie de marché.

e) **Diversité des ressources génétiques**

La diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture joue un rôle crucial dans la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels fondamentaux de l'être humain. Elle est essentielle au maintien et à l'amélioration de l'efficacité et de la résilience des systèmes de production.

²³ Dans le présent document, le terme «agriculture» englobe la culture, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture.

f) Établir des liens entre la ferme et l'école

En créant des liens entre les fermes et les écoles, on permet aux écoles de mieux s'approvisionner en aliments nutritifs tout en offrant aux agriculteurs locaux des débouchés stables et prévisibles. On favorise ainsi l'intégration des agriculteurs locaux dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire des écoles. La sécurité sanitaire des aliments doit être assurée par le respect de pratiques d'hygiène dans la transformation et le conditionnement des aliments. Ces initiatives permettent aussi aux enfants d'âge scolaire d'améliorer leurs connaissances nutritionnelles, y compris s'agissant des aspects socioculturels liés aux habitudes alimentaires et aux comportements de consommation.

g) Moyens d'existence des productrices

De manière générale, les femmes ont moins accès à l'agriculture commerciale et y exercent moins de pouvoir que les hommes, et elles sont surreprésentées dans le secteur informel et effectuent des tâches non rémunérées. Les responsabilités au sein de la communauté, la représentation dans les entités de production et de prise de décision, l'accès aux avoirs productifs, y compris les ressources biophysiques, et leur contrôle, et l'inclusion financière sont des aspects sur lesquels il est utile d'intervenir en vue d'autonomiser les productrices.

h) Recherche, innovation et développement dans l'agriculture pour une alimentation saine

L'investissement dans la recherche et l'innovation pour le développement à des fins commerciales d'aliments et de cultures riches en nutriments, comme les fruits, les légumes et les légumineuses, et de cultures biofortifiées, pourrait améliorer la productivité de façon à offrir un meilleur accès à une alimentation et une nutrition saines tout en réduisant autant que possible l'impact environnemental.

i) Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

Le monde fait face au changement climatique et à la variabilité du climat, à la modification des saisons et à des catastrophes naturelles de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes qui ont des répercussions importantes sur la production agricole des régions pauvres en ressources, la fertilité des sols, les rendements des cultures et la productivité des forêts et des élevages. Il peut en découler une baisse des revenus, un affaiblissement de la résilience face au climat et un accès moindre à des quantités adéquates d'aliments riches en nutriments. Il existe des relations à double sens, directes et indirectes, entre, d'une part, les politiques concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets et, d'autre part, l'agriculture et les systèmes de production alimentaire. Les avantages de ces politiques peuvent être multiples et contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition, mais il se peut aussi que des arbitrages doivent être faits.

j) Résistance aux antimicrobiens

L'accroissement de la résistance aux antimicrobiens fait peser une lourde menace sur la santé humaine et animale. Véritable défi pour la médecine humaine et vétérinaire moderne, cette résistance porte atteinte à la sécurité sanitaire des aliments et à l'environnement, et il faut la réduire en adoptant une approche collaborative incluant plusieurs secteurs. À cette fin, les

principaux domaines d'action, du point de vue du système alimentaire, sont: la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et aux menaces qui l'accompagnent, le renforcement des capacités de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture, le renforcement de la gouvernance et la promotion de bonnes pratiques dans les systèmes alimentaires et agricoles, y compris l'utilisation prudente des antimicrobiens.

k) Des chaînes d'approvisionnement alimentaire résilientes

Les efforts visant à adapter les chaînes d'approvisionnement alimentaire ou à accroître leur résilience face aux menaces telles que les conflits, les risques naturels, le changement climatique et l'instabilité des prix alimentaires au niveau mondial devraient inclure des interventions visant à renforcer l'accès aux moyens financiers, l'amélioration des prévisions et des initiatives de création d'actifs telles que la remise en état des terres dégradées et la construction d'infrastructures. De même, les interventions de réduction et de gestion des risques de catastrophe sont essentielles pour renforcer la résilience et les capacités, notamment dans les communautés particulièrement vulnérables.

2 MANIPULATION, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION

44. La façon dont les aliments sont manipulés, entreposés et distribués a des incidences sur l'alimentation et la santé. L'accès insuffisant à de l'eau propre pour les opérations de lavage dans la chaîne d'approvisionnement, l'absence de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manipulation et la déficience des installations et des technologies peuvent contribuer à l'altération et à la contamination des aliments, et donc avoir de graves conséquences pour la santé des consommateurs. De bonnes pratiques de manipulation, d'entreposage et de distribution sont essentielles pour rendre des aliments salubres, nutritifs et de bonne qualité disponibles et accessibles à un grand nombre de consommateurs. Toutefois, il se peut que les installations et la formation nécessaires à l'hygiène dans la manipulation, l'entreposage et la distribution ne soient pas disponibles partout, en particulier dans les régions rurales où les infrastructures sont insuffisantes.

Domaines d'action pertinents

a) Pertes et gaspillages de nourriture

Les pertes et gaspillages de nourriture posent un problème important dû essentiellement à une mauvaise manipulation, à un entreposage inadéquat, aux conditions de transport et au manque d'infrastructures. Les stratégies qui visent à l'amélioration des infrastructures et à l'adoption de pratiques et de technologies efficaces peuvent avoir un effet positif sur les systèmes alimentaires en améliorant l'accès aux aliments frais et autres denrées périssables, en augmentant la durée de conservation et en améliorant la salubrité alimentaire.

b) Salubrité alimentaire

La salubrité alimentaire est un aspect essentiel des fonctions d'entreposage et de distribution des systèmes alimentaires. Pour la garantir, il faut adopter des pratiques de manipulation, de préparation, d'entreposage et de distribution des aliments qui permettent de prévenir les

maladies d'origine alimentaire, la transmission de toxines naturelles (mycotoxines, par exemple) ou la contamination par ces toxines. Cela suppose aussi de former les préposés à la manipulation des aliments et d'adopter des pratiques scientifiques fondées sur l'analyse des risques pour assurer la salubrité des aliments tout en contribuant au maintien de leur valeur nutritive.

3 TRANSFORMATION ET CONDITIONNEMENT

45. Une transformation et un conditionnement appropriés des aliments contribuent à réduire la contamination des aliments, les pertes (en quantité et en qualité) et les déchets, et aussi à prolonger la durée de conservation sans compromettre la salubrité alimentaire. La méthode et l'ampleur de la transformation peuvent influer sur la mesure dans laquelle les nutriments et autres substances/agents entrent dans la chaîne d'approvisionnement ou en sortent. Dans le cadre des interventions visant à améliorer la transformation et le conditionnement des aliments, il faudrait chercher à fournir des aliments sûrs, à maintenir ou même à augmenter la teneur en éléments nutritifs des aliments, à réduire la teneur en sel, en sucre et en acides gras trans, à améliorer la qualité des régimes et à contribuer à la prévention des maladies non transmissibles. Les technologies et l'innovation jouent également un rôle important. Le renforcement de la capacité des petits exploitants et des petits entrepreneurs à transformer et à conditionner les aliments peut contribuer à garantir la disponibilité d'aliments nutritifs et, partant, améliorer la nutrition et la santé et augmenter les revenus.

Domaines d'action pertinents

- a) Pratiques et technologies visant à préserver la valeur nutritive tout au long de la chaîne alimentaire et à en ajouter

On peut mettre en place des politiques, des programmes et des approches pour préserver les micronutriments dans les aliments ou en ajouter pendant la transformation (séchage, fermentation, enrichissement, pasteurisation) ou pour éviter certains ingrédients ou en limiter la quantité (reformulation du produit).

- b) Politiques et règlements concernant la transformation des aliments

La réglementation visant à éliminer de l'offre alimentaire les acides gras trans produits industriellement inclut la reformulation de nombreux produits. De plus, des cibles ou des normes recommandées ou contraignantes ont été définies pour différentes catégories d'aliments, en vue de réduire l'apport en sel, en gras et en sucre.

4 VENTE AU DÉTAIL ET MARCHÉS

46. Les échanges dans les magasins et les marchés façonnent les systèmes alimentaires et l'environnement alimentaire, dans lequel les consommateurs prennent leurs décisions d'achat, ce qui a une influence sur leur comportement et leurs habitudes de consommation. Les marchés locaux et traditionnels sont une source importante d'aliments nutritifs. Cela étant, les transformations que connaissent les systèmes agricoles et alimentaires, en particulier l'expansion rapide des supermarchés et des chaînes de restauration rapide, font que les consommateurs se voient offrir une gamme de

produits moins chers. Cette tendance s'accompagne à la fois de débouchés commerciaux et de défis pour les petits exploitants, qui peinent à respecter les exigences et les normes, à participer aux systèmes d'achat centralisés et à accéder à la prise de décisions pour remédier aux déséquilibres dans les rapports de force. Il convient de tenir compte des incidences des facteurs de changement, tels que le commerce international et les tendances démographiques.

Domaines d'action pertinents

a) Soutien aux petits exploitants

Faute d'installations d'entreposage adéquates, s'agissant notamment de la réfrigération et de la chaîne du froid, les petits exploitants sont parfois obligés de vendre leurs produits immédiatement après la récolte, au moment où les prix sont bas. L'absence de moyens de transport et d'infrastructures routières fait qu'il est difficile pour les petits exploitants d'accéder aux marchés. La technologie de l'information, la formation et le renforcement des capacités peuvent jouer un rôle clé s'agissant d'accroître les possibilités, pour les agriculteurs, de commercialiser une gamme d'aliments frais, sûrs et nutritifs.

b) Offre d'aliments nutritifs

Il faudrait élaborer de nouvelles politiques pour encourager les détaillants à proposer des produits alimentaires plus nutritifs à des prix abordables et à acheter des produits locaux, en particulier aux petits exploitants, à des prix rémunérateurs, ce qui aurait des effets positifs sur les habitudes alimentaires et l'état nutritionnel. Dans le même temps, il faudrait aider les agriculteurs locaux à satisfaire aux normes de sécurité et/ou de qualité qui pourraient leur permettre d'accéder à des marchés plus vastes et de tirer de meilleurs profits de leurs produits. Dans le cadre des politiques, il conviendrait aussi d'envisager des moyens de restreindre la commercialisation des produits riches en matières grasses, en sucre et en sel.

PARTIE 2 – LES ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES

47. L'environnement alimentaire est constitué de différents éléments: les points d'entrée des aliments, c'est-à-dire les espaces physiques où les aliments sont disponibles et accessibles, et l'infrastructure qui permet l'accès à ces espaces, l'accessibilité économique et le prix des aliments, la publicité, le marketing et le positionnement des aliments sur les marchés, la qualité et la salubrité des aliments ainsi que la marque et l'étiquetage. Les environnements alimentaires sont le lieu où se rencontrent l'offre et la demande d'aliments, un espace de convergence où tous les acteurs qui interviennent dans les systèmes alimentaires peuvent, ensemble, apporter des changements transformateurs qui permettent que des aliments variés, nutritifs et sûrs soient disponibles en plus grande quantité et davantage accessibles à tous, et qui, au final, débouchent sur une consommation alimentaire plus saine et durable. Le secteur privé, les acteurs des marchés informels, les consommateurs et les agriculteurs ont un rôle important à jouer s'agissant de soutenir la transition vers des environnements alimentaires plus sains et plus durables.

1. DISPONIBILITÉ ET ACCÈS PHYSIQUE (PROXIMITÉ)

48. Des conditions climatiques et géographiques défavorables, le faible nombre de points d'entrée des aliments ou l'accès limité à des aliments nutritifs, l'absence d'infrastructures appropriées, les pertes et gaspillages de nourriture, toutes les formes de conflits et de crises humanitaires, les migrations, les déplacements forcés et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent avoir des conséquences négatives sur la variété et la qualité nutritionnelle des aliments qui sont physiquement disponibles et peuvent être achetés et consommés.

Domaines d'action pertinents

a) Déserts alimentaires et bourbiers alimentaires²⁴

En prenant les mesures voulues s'agissant des politiques, des infrastructures et de l'aménagement du territoire, en particulier dans les zones urbaines, on peut prévenir la propagation des déserts et des bourbiers alimentaires et encourager les points de vente qui rendent l'alimentation saine possible.

b) Approvisionnement alimentaire institutionnel

On peut favoriser une alimentation plus saine en adoptant des normes nutritionnelles pour l'approvisionnement alimentaire des établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux, les lieux de travail et les organismes gouvernementaux. Les politiques d'achat de denrées alimentaires devraient garantir l'offre d'aliments de haute qualité et sûrs, de préférence locaux. Elles devraient aussi favoriser la production d'aliments nutritifs en garantissant une demande fiable pour les entreprises et producteurs locaux.

c) Aide alimentaire systémique

L'aide alimentaire systémique intègre dans un ensemble cohérent les interventions d'urgence et les stratégies axées sur la nutrition et à plus long terme en vue d'un développement durable et de l'existence de systèmes alimentaires résilients. En recourant à l'aide humanitaire pour combler les lacunes systémiques et améliorer le ciblage nutritionnel et en donnant la priorité aux buts et objectifs stratégiques de développement à long terme, on peut contribuer à réduire les risques et l'effet des chocs, à accroître la productivité alimentaire et à renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises d'origine humaine.

2. ACCÈS ÉCONOMIQUE (ACCESSIBILITÉ POUR TOUS)

49. Plusieurs segments de la population, en particulier les groupes à faible revenu, ont beaucoup de mal à acheter des aliments riches en nutriments et variés, ce qui a des incidences sur leurs habitudes de consommation. Ce problème s'aggraverait encore si les prix devaient augmenter pour mieux refléter les

²⁴ Les «déserts alimentaires» sont des zones géographiques où l'accès aux aliments est limité, voire inexistant, en raison du faible nombre de «points d'entrée des aliments» dans un rayon raisonnable; les «bourbiers alimentaires» sont des zones où l'on trouve une surabondance d'aliments moins nutritifs avec un accès limité aux aliments nutritifs.

coûts réels de production, y compris les coûts environnementaux des pratiques non durables et les coûts sociaux.

50. Il faudrait prendre des mesures pour rendre les aliments nutritifs accessibles à toutes les bourses. Il convient de concevoir les programmes de protection sociale qui visent à lutter contre l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité nutritionnelle des groupes de population à faible revenu en tenant compte de la nutrition de façon à encourager une alimentation saine et une amélioration de la nutrition, de la santé et du bien-être. En outre, il faudrait sensibiliser davantage la population au coût d'une mauvaise alimentation.

Domaines d'action pertinents

a) Politiques commerciales tenant compte de la nutrition

Les signataires de la Déclaration de Rome de la CIN2 ont reconnu que le commerce jouait un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Il y est en outre affirmé que les politiques commerciales doivent être propices à la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous. Dans la pratique, les politiques commerciales peuvent aussi bien soutenir les mesures relatives à la nutrition que les compromettre. Il est donc essentiel de renforcer la cohérence entre la politique commerciale et la politique nutritionnelle.

b) Politiques fiscales et fixation des prix

Selon le type de système alimentaire et le contexte national et local, et en tenant compte de tous les effets possibles, y compris sur les groupes à faible revenu, des mesures comme les taxes peuvent réguler les prix de façon à mieux intégrer les avantages environnementaux et sociaux d'une production durable et à influer sur l'apport alimentaire et la santé.

c) Programmes de protection sociale qui améliorent la situation nutritionnelle

Le soutien aux groupes à faible revenu sous la forme de transferts monétaires ou alimentaires, en particulier pour les femmes et les enfants, dans le but de préserver la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, est un moyen éprouvé d'améliorer la santé et la nutrition.

d) Gaspillage de nourriture

En tenant compte des priorités et des réglementations nationales, on peut utiliser des mécanismes fondés sur une logique d'utilisation plutôt que de mise au rebut afin de récupérer les aliments et de redistribuer à la population des aliments sains et nutritifs²⁵.

3. PROMOTION ET PUBLICITÉ

51. La promotion, la publicité et le parrainage ont une influence directe sur les préférences des consommateurs, le comportement d'achat, les habitudes de consommation et les connaissances nutritionnelles de la population. Une attention particulière doit être accordée aux enfants, qui sont particulièrement vulnérables à l'influence du marketing et de la publicité pour les aliments. Une

²⁵ [Recommandations politiques du CSA sur les pertes et gaspillages de nourriture dans le contexte de systèmes alimentaires durables](#) (2014).

commercialisation inappropriée des substituts du lait maternel et de certains aliments pour bébés et nourrissons entrave l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant. On peut recourir à des mesures réglementaires visant à restreindre la commercialisation des aliments et des boissons à l'intention des enfants afin de promouvoir des régimes alimentaires plus sains.

Domaines d'action pertinents

a) Publicité et commercialisation

Il est nécessaire d'accorder une protection et une attention particulières aux enfants et aux adolescents, par exemple grâce à l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la Santé, et à l'application de l'Ensemble de recommandations de l'OMS sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants. En outre, on peut améliorer l'environnement alimentaire dans les écoles en restreignant la vente et la commercialisation des aliments et des boissons moins nutritifs, en prenant des mesures visant à promouvoir des substituts plus sains et en menant des interventions encourageant des habitudes alimentaires plus saines.

b) Transparence des informations figurant sur les étiquettes

L'étiquetage nutritionnel sur l'emballage des aliments (c.-à-d. l'étiquetage sur le devant de l'emballage) au moyen d'approches volontaires ou contraignantes permet d'informer les consommateurs, de façonner leurs préférences et d'encourager les fabricants à reformuler les produits. La promotion de l'éducation et les campagnes d'alphabétisme nutritionnel sont essentielles pour aider les consommateurs à comprendre les étiquettes, qui doivent être exactes, transparentes et faciles à comprendre.

4. QUALITÉ ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

52. La qualité des aliments décrit les attributs physiques, chimiques et sensoriels d'un aliment et renvoie, entre autres, à sa composition; elle peut inclure certains aspects de la façon dont les aliments sont produits, entreposés et transformés. S'agissant de la salubrité alimentaire, on s'intéresse aux sources potentielles de contamination des aliments, par exemple les résidus de pesticides, les résidus d'antimicrobiens, les perturbateurs endocriniens, les additifs alimentaires chimiques et dangereux, les bactéries pathogènes, les virus et les parasites et certaines pratiques agricoles.

53. Une promotion insuffisante de la réglementation et du contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments influe négativement sur les modes de consommation et a des conséquences négatives sur la santé et la nutrition des consommateurs.

Domaines d'action pertinents

a) Sécurité sanitaire et traçabilité des aliments

La capacité de tracer et de suivre les aliments à toutes les étapes de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution permet de surveiller le flux de

l'approvisionnement alimentaire, de mieux relier les producteurs aux consommateurs et de faciliter le rappel et le retrait des aliments insalubres. L'amélioration de l'entreposage des aliments est un autre moyen efficace d'accroître la quantité et d'améliorer la salubrité et la qualité des aliments disponibles. Le renforcement des institutions et des politiques est également essentiel pour améliorer la chaîne du froid et stabiliser l'approvisionnement en énergie.

b) Amélioration de la qualité des aliments

On peut améliorer la qualité nutritionnelle des aliments en reformulant les produits et en prenant des mesures pour en améliorer la composition. L'enrichissement des aliments peut également être un moyen efficace de prévenir les carences nutritionnelles et de contribuer à améliorer la situation sanitaire dans certains contextes.

PARTIE 3 – LE COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

54. Le comportement des consommateurs est influencé par plusieurs facteurs, parmi lesquels la démographie, le mode de vie, les préférences personnelles, les connaissances, les attitudes, les compétences, les valeurs, le marketing alimentaire, le milieu social, les traditions, la culture, les croyances et le pouvoir d'achat. Ce comportement est façonné par les chaînes d'approvisionnement alimentaire et les environnements alimentaires existants et peut influer sur eux, de telle manière que des changements collectifs dans le comportement des consommateurs peuvent ouvrir la voie à des systèmes alimentaires plus durables qui améliorent la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé.

1 ÉDUCATION ET INFORMATION SUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

55. L'éducation et l'information sur l'alimentation et la nutrition, y compris sur l'origine des aliments, leur composition, leur transformation et leur préparation, visent à stimuler l'analyse critique, à motiver les actions et à développer des compétences pratiques s'agissant des choix alimentaires et des pratiques y afférentes aux fins d'une alimentation saine. L'éducation et l'alphabétisme nutritionnels jouent un rôle important s'agissant d'améliorer l'acceptabilité des aliments nutritifs et sûrs pour une alimentation saine et contribuent à la disparition progressive des tabous alimentaires, en particulier pour les enfants d'âge scolaire et les jeunes, ainsi que pour les femmes et les filles des groupes et communautés vulnérables. Il est également important d'exiger que les travailleurs de la santé et les autres personnes qui participent à la prestation des services de santé reçoivent une formation en nutrition.

Domaines d'action pertinents

a) Communication pour le changement social et les changements de comportement

On entend par communication pour le changement social et les changements de comportement l'utilisation de la communication pour favoriser les changements de comportement en influençant positivement les connaissances, les attitudes et les pratiques. Dans le cadre de cette approche, on coordonne les messages transmis par divers canaux de communication afin de

toucher les multiples niveaux de la société pour stimuler l'engagement et l'adhésion de la population et, en fin de compte, influencer les comportements, les normes sociales et la demande.

b) Recommandations nutritionnelles nationales

Les recommandations nutritionnelles nationales sont une autre source importante d'informations et d'indications pour les consommateurs, les producteurs et les décideurs. Fondées sur les données les plus récentes concernant la composition d'une alimentation saine adaptée aux contextes nationaux et aux aliments disponibles, ces recommandations sont également une source d'information utile pour les décideurs dans plusieurs secteurs (en ce qu'elles permettent de favoriser les investissements dans une gamme de produits plus variés et plus sains).

c) Éducation nutritionnelle

L'éducation sur l'alimentation et la nutrition, à l'école, dans les communautés et dans les universités, permet aux consommateurs, aux agriculteurs et aux transformateurs d'aliments de mieux comprendre la valeur nutritive de diverses sources et préparations d'aliments, et aux consommateurs de faire des choix éclairés et de prendre des habitudes alimentaires saines. L'éducation nutritionnelle, dans le cadre d'autres services tels que les soins de santé mère-enfant et les programmes de repas scolaires, peut fournir des informations et des conseils sur les pratiques alimentaires saines (et durables), y compris l'allaitement. L'éducation nutritionnelle des adolescents, et en particulier des adolescentes, est un point d'entrée essentiel car elle pourrait contribuer à améliorer l'état nutritionnel de l'adolescent, son comportement et son état nutritionnel lorsqu'il sera plus âgé, et ceux de ses enfants, ce qui aurait des effets positifs sur le cycle intergénérationnel de la malnutrition.

2 NORMES SOCIALES, VALEURS ET TRADITIONS

56. La réponse aux questions de savoir si un aliment est accessible à tous, facile à consommer et considéré comme attrayant dépend non seulement de la qualité de l'aliment mais aussi des normes sociales et des valeurs culturelles qui y sont associées et de la façon dont il est commercialisé.

Domaines d'action pertinents

a) Évolution des habitudes alimentaires

On constate au niveau mondial, dans toutes les régions du monde, une évolution des habitudes alimentaires, qui a des conséquences positives et négatives sur la nutrition, la santé, l'environnement et la situation socioéconomique. L'urbanisation est l'un des principaux moteurs de l'évolution du régime alimentaire et des changements de mode de vie.

b) Cultures alimentaires traditionnelles

Le maintien d'un éventail diversifié de cultures alimentaires est un moyen de protéger les régimes alimentaires et savoirs traditionnels provenant de systèmes de production variés.

Il contribue aussi à préserver la diversité et l'identité des différentes populations, et à stimuler les économies locales et l'agriculture locale tout en tendant vers une alimentation saine.

IV. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'UTILISATION ET DE L'APPLICATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES

57. Toutes les parties prenantes du CSA sont encouragées à promouvoir, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt et en collaboration avec d'autres initiatives et plateformes pertinentes, la diffusion, l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et plans d'investissement nationaux dans tous les secteurs afin de relever les multiples défis de la malnutrition sous toutes ses formes.

58. Les partenaires de développement, les institutions spécialisées et les organisations régionales peuvent également soutenir les efforts que les États déploient volontairement pour mettre en œuvre les Directives volontaires. Ce soutien peut comprendre une coopération technique, une aide financière, le renforcement des capacités institutionnelles, le partage des connaissances et l'échange des expériences ainsi qu'une aide pour l'élaboration des politiques nationales.

59. Le CSA devrait offrir un espace de discussion au sein duquel toutes les parties prenantes tireront des enseignements des expériences acquises par les unes et les autres dans l'application des Directives volontaires et évalueront leur pertinence, leur efficacité et leur impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'intention est d'aider les pays à prendre des engagements SMART²⁶ et à atteindre les objectifs nutritionnels dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

60. Il convient d'œuvrer à la réalisation des six cibles mondiales en matière de nutrition pour 2025 approuvées en 2012 par l'Assemblée mondiale de la Santé et des objectifs relatifs aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation, visés dans le cadre de la Décennie d'action, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

61. Il faut mettre en place des plateformes multipartites, des partenariats et des cadres aux niveaux local, national et régional et dans les différents secteurs, ou renforcer ceux qui existent déjà, car ce sont des éléments clés qui contribuent à remodeler et à promouvoir des systèmes alimentaires durables. Une attention particulière doit être accordée aux partenariats et aux plateformes qui encouragent déjà les efforts multipartites en faveur d'une meilleure nutrition au niveau des pays, tels que le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN). Il convient de prendre des mesures pour améliorer la capacité des partenaires à concevoir et à gérer ces partenariats, et à y participer, pour assurer la

²⁶ Dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et du processus de suivi de la CIN2, la prochaine étape consiste à traduire les politiques et stratégies recommandées en engagements à agir concrètement et de façon adaptée à chaque pays. Ces engagements doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et déterminés dans le temps. https://www.who.int/nutrition/decade-of-action/smart_commitments/en/

[**Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition: avant-projet**](#)

transparence et la responsabilisation et promouvoir la bonne gouvernance afin d'obtenir de bons résultats.

62. On peut encourager la création de coalitions informelles de pays pour accélérer et coordonner les efforts portant sur certains thèmes liés à au moins un des domaines d'action de la Décennie de la nutrition, en plaident en faveur de l'élaboration de politiques et de lois, en permettant des échanges au sujet des pratiques et des expériences, en mettant en lumière les réussites et les enseignements tirés et en permettant aux États de se soutenir mutuellement afin d'accélérer la mise en œuvre.